

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE L'HABITAT ET DU
DEVELOPPEMENT URBAIN

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS - DIRECTION DU BUDGET DU MATERIEL
ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF HOUSING AND
URBAN DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET EQUIPMENT
AND MAINTENANCE

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

DECISION N° 00102 /D/MINH DU DU 09 AVR 2024 PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DU MARCHÉ PASSE PAR GRE A GRE SUIVANT AUTORISATION N°01121-24/L/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA DU 07 MARS 2024, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES PASSERELLES PIETONNES A L'AUTOROUTE YAOUNDE - NSIMALEN PHASE II DANS LA VILLE DE YAOUNDE.

FINANCEMENT : BIP/MINH DU - EXERCICE 2024

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

- Vu La constitution ;
- Vu La loi N°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024;
- Vu Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu Le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu Le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu Le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du ministère des marchés publics ;
- Vu La circulaire n° 0000026/C/MINFI du 29/12/2023 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publics pour l'Exercice 2024;
- Vu La circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
- Vu Le dossier de consultation relatif au gré à gré N° 01121-24/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA du 07 mars 2024 pour les travaux de de construction des passerelles piétonnes à l'autoroute Yaoundé-Nsimalen phase II dans la ville de Yaoundé
- Vu Le Procès-Verbal de la séance N°39 du 08 avril 2024 de la CIPM/MINH DU, proposant l'attribution à l'entreprise ci-dessous.

DECIDE :

Article 1^{er} – Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataire du marché relatif au Dossier de Consultation suscité:

DCE	Ville	Soumissionnaires	Montants TTC (en F CFA)	Délais d'exécution
Dossier de consultation relatif au gré à gré N° 01121-24/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA du 07 mars 2024 pour les travaux de construction des passerelles piétonnes à l'autoroute Yaoundé-Nsimalen phase II.	Yaoundé	RAZEL CAMEROUN BP: 11306 Yaoundé Tél. : 222 22 03 06/ 222 22 07 08	390 133 000	Quatre (04) mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- ARMP
- MINMAP
- CIPM/MINH DU



Yaoundé, le 09 AVR 2024
LE MINISTRE

Ketcha Célestine